



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## Participation de la France à l'alliance internationale pour l'éolien en mer

Question écrite n° 3289

### Texte de la question

Mme Clémence Guetté interroge Mme la ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur l'absence de participation de la France à la nouvelle alliance internationale de l'éolien en mer (GOWA). À l'occasion de la COP27, neuf pays ont rejoint ce mardi 8 novembre 2022 une nouvelle alliance internationale pour soutenir le développement de l'éolien en mer (GOWA). Cette alliance mondiale a été créée à l'initiative de l'Agence internationale des énergies renouvelables (IRENA), de l'État du Danemark et de l'association internationale des professionnels du secteur. L'Allemagne, la Belgique, la Colombie, les États-Unis d'Amérique, l'Irlande, le Japon, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, ces pays s'engagent tous à « lever les barrières » au développement de l'éolien marin, énergie qui peut être développée « à grande échelle, en peu de temps et à un prix compétitif » sur les façades maritimes de la planète. Mme la députée s'interroge quant à l'absence de la France au sein de cette alliance internationale ambitieuse. Alors que l'urgence climatique se fait toujours plus pressante et dévastatrice, cette position de retrait du pays en pleine COP semble non seulement regrettable, fautive. La France possède en effet un potentiel éolien marin colossal, le deuxième d'Europe après le Royaume-Uni selon le ministère de la transition écologique. L'éolien en mer est également l'une des sources d'électricité les moins carbonées sur l'ensemble de son cycle de vie : elle est 40 fois moins émettrice en dioxyde de carbone que le gaz et 80 fois moins que le charbon selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Les progrès technologiques permettent aujourd'hui d'envisager des éoliennes flottantes très éloignées des côtes (30 km au large) avec un facteur de charge supérieur à 60 % et plus adaptées à la géologie du plateau océanique. En outre, contre les choix politiques délétères du passé, la France a aujourd'hui besoin d'une stratégie de planification industrielle de l'éolien marin relayée au plan international. La nouvelle alliance GOWA peut être un espace stratégique de ce développement car plusieurs pays de l'alliance sont aujourd'hui les sièges d'entreprises *leaders* des éoliennes en mer comme le Danemark et l'Allemagne. Une telle planification industrielle permettrait de développer l'emploi local et donc de faciliter l'appropriation de cette énergie par les populations. Il n'existe aujourd'hui plus aucune entreprise française capable de fabriquer des éoliennes marines. En 2014, la branche énergie d'Alstom était vendue à l'américain General Electric avec l'assentiment du conseiller de François Hollande, Emmanuel Macron. En 2016, Areva vendait ses actifs dans l'éolien en mer à Siemens-Gamesa. Le résultat de ce démantèlement industriel est là : le rôle des entreprises françaises se limite aujourd'hui à la sous-traitance de composants de l'éolien marin, comme pour les turbines du nouveau parc éolien de Saint-Nazaire. Considérant tous ces enjeux, il est impensable que la France reste plus longtemps à l'écart de l'alliance internationale de l'éolien en mer. Elle souhaiterait donc savoir comment le Gouvernement compte remédier à cette situation.

### Texte de la réponse

La récente alliance internationale de l'éolien en mer réaffirme la nécessité de développer massivement l'éolien en mer pour parvenir à décarboner le mix énergétique à l'horizon 2050. Les neuf pays qui ont rejoint cette alliance en 2022 se fixent pour objectif de développer au moins 380 GW d'éolien en mer à l'horizon 2030. Il s'agit d'une initiative intéressante, qui doit néanmoins encore démontrer son utilité. Quelques contacts ont déjà

été pris en 2022 par la France, et la France, qui réévaluera régulièrement l'opportunité de faire partie de cette alliance, notamment au vu de son implication dans d'autres accords de coopération. La France est en effet d'ores-et-déjà engagée dans la coopération internationale pour le développement de l'éolien en mer. La France fait partie du groupe de coopération relatif à l'énergie éolienne en mer du Nord (North Seas Energy Cooperation - NSEC), lancé en 2016 à l'initiative des Pays-Bas alors qu'ils présidaient le Conseil de l'Union européenne. Une déclaration politique, que la France a signée, a fondé cette coopération, qui n'est pas un groupe formel de l'Union européenne. Neuf pays participent à cette coopération en plus de la Commission européenne : la France, la Belgique, l'Irlande, les Pays-Bas, le Danemark, l'Allemagne, la Norvège, la Suède et le Luxembourg. La France s'est montrée favorable à cette initiative qui constitue un message politique fort de soutien des énergies renouvelables en Europe, vis-à-vis des entreprises notamment. Cette coopération permet de mettre en commun le savoir-faire et l'expérience de tous ces pays sur des sujets tels que la planification spatiale maritime, les infrastructures de raccordement, la cohabitation entre les multiples usages de la mer, les mécanismes de soutien, la délivrance des autorisations, la participation du public, les considérations environnementales ou encore les défis auxquels la chaîne d'approvisionnement fait face. Le 2 décembre 2021, la France et tous les pays membres de NSEC ont signé une déclaration politique renouvelant un objectif de développement ambitieux de l'éolien en mer grâce à un travail collectif, en particulier sur la planification de l'espace maritime. Le 12 septembre 2022, les pays membres de NSEC se sont réunis à Dublin afin d'annoncer un objectif de développement de l'éolien en mer propre à NSEC : les neuf pays membres ambitionnent de développer 76 GW pour 2030, 193 GW pour 2040 et 258 GW pour 2050. Pour 2050, cela représente plus de 85% de l'objectif de 300 GW de la stratégie énergies renouvelables offshore de l'Union européenne. La France jouera un rôle très important dans l'atteinte de ces objectifs et vise une capacité installée de 4,4 GW d'ici à 2030, 18 GW d'ici à 2035 et 40 GW en 2050. Dans son accélération du déploiement de l'éolien en mer, la France pourra donc s'appuyer sur la coopération internationale permise par NSEC et ainsi coordonner son effort avec ses voisins afin de réussir la transition énergétique.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Clémence Guetté](#)

**Circonscription :** Val-de-Marne (2<sup>e</sup> circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 3289

**Rubrique :** Énergie et carburants

**Ministère interrogé :** Europe et affaires étrangères

**Ministère attributaire :** Transition énergétique

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [22 novembre 2022](#), page 5500

**Réponse publiée au JO le :** [21 mars 2023](#), page 2745